

	Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour une unité touristique nouvelle soumise à autorisation préfectorale Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
	Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement

1. Identification de la personne publique responsable		
Dénomination		
GOOGLE FRANCE		
SIRET/SIREN		
44306184100047		
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)		
8	RUE DE LONDRES	75009
PARIS	France	
ryveb@mailinator.com		

Annexe IV

Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable		
Elit omnis commodo Est ut qui qui conse Voluptate molestiae		
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)		
Elit consectetur v Do lorem quis velit Officia quam ex fugi		
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)		
20	Rue Nationale	59800
01 17 41 79 57		
kubylykexe@mailinator.com		
2. Identification de l'unité touristique nouvelle (UTN) soumise à autorisation préfectorale (articles L. 122-20, al.2 et L. 122-21, al.2)		
2.1 Type d'UTN : structurante ou locale (selon les listes des articles R.122-8 et R.122-9)		
structurante		
2.2 Intitulé de l'UTN		
Consectetur anim vo		
2.3 Le cas échéant, la date d'autorisation pour l'UTN et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document		
05-12-2024		

2.4 Commune(s) concernée(s) par la création ou l'extension d'UTN**2.5 Secteurs du territoire concernés par la création ou l'extension d'UTN (matérialiser la localisation sur un document graphique)**

Libero irure consectetur

3. Contexte de la planification**3.1 Documents applicables**

Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?

☐

Oui

☒

Non

Si oui, nom du document et date d'approbation :

Le territoire est-il couvert par un SCoT ?

☐

Oui

☒

Non

Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :

Le territoire est-il couvert par un PLU ?
☐ Oui ☒ Non
Si oui, nom du PLU et date d'approbation :
Le territoire est-il couvert par une carte communale ?
☒ Oui ☐ Non
Si oui, nom de la carte communale et date d'approbation
test 05-12-2024
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?
☒ Oui ☐ Non test
3.2 Précédentes évaluations environnementales de l'UTN
L'UTN a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son autorisation
☐ Oui ☒ Non
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision rendue lors de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
05-12-2024

Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, préciser la date de l'actualisation
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle

4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine
4.1 Catégorie de l'opération (selon les listes des articles R.122-8 et R.122-9 du code de l'urbanisme et le cas échéant, au regard de la nomenclature de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement). Par référence au <i>point 1.4 de la notice explicative</i>.
Ut ea ratione nemo a
4.2 Caractéristiques principales de l'UTN : contenu et objet (emprise, localisation, etc.)
Omnis nihil non dolo
4.2.1 Le projet d'UTN porte-t-il sur la création ou l'extension de remontées mécaniques ? ☒ Oui ☐ Non

Si oui, préciser les caractéristiques du domaine skiable, des pistes nouvelles sont-elles susceptibles d'être créées ?

test

4.2.2 A quelle demande de développement touristique satisfait le projet d'UTN ?

Aspernatur eum sint

4.2.3 Préciser les modes d'exploitation et de promotion des hébergements et des équipements touristiques du site

Facilis fuga Nobis

4.2.4 Préciser les risques naturels auxquels le projet d'UTN peut être exposé

Est cupidatat ab et

4.2.5 Préciser les mesures envisagées pour prévenir les risques naturels auxquels le projet d'UTN est susceptible d'être exposé

Dolor eaque earum ip

4.2.6 Préciser les conditions générales de l'équilibre économique et financier du projet.

Ea qui voluptate ess

4.3 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales☐

Oui

☒

Non

Si oui, préciser les effets

5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la création ou l'extension d'UTN**5.1 Sans objet pour une UTN****5.2 Le ou les secteurs d'implantation de l'UTN sont concernés par :**

	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	☐	☒	
Les dispositions de la loi littoral	☐	☒	
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	☒	☐	test
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	☐	☒	

Annexe IV

Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	☐	☒	
---	--------------------------	-------------------------------------	--

Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	☐	☒	
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	☐	☒	
Autre protection	☐	☒	

--

5.3 L'opération donnant lieu à la saisine se situe dans ou à proximité :

	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	☐	☒	
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	☐	☒	
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1	☐	☒	

Annexe IV

et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement			
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	☐	☒	
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	☐	☒	
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	☐	☒	
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	☐	☒	

D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	☐	☒	
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	☒	☐	test
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	☐	☒	test

Annexe IV

D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	☐	☒	
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	☐	☒	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	☐	☒	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	☐	☒	
Autre protection	☒	☐	

5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?

☒ Oui
☐ Non

Si oui, précisez
test

6. Auto-évaluation

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné – et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).

7. Autres procédures consultatives

7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées

2024-12-05T00:00:00+01:00

7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)

Laborum Sequi nisi

7.3 Procédure de participation du public envisagée

- enquête publique

☐

Oui

☒

Non

- participation du public par voie électronique

☐

Oui

☒

Non

- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures

☒

Oui

☐

Non

Si oui, préciser lesquelles

test
- autre, préciser les modalités
Voluptatibus qui dol

8. Annexes	
8.1 Annexes obligatoires	
1	Dossier de création ou d'extension d'UTN (comprenant notamment l'exposé des motifs des changements apportés en cas d'extension d'UTN) ☐
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la création ou l'extension d'UTN soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (rubrique 2.5). ☐
3	L'auto-évaluation (rubrique 6) ☐
4	Version dématérialisée du document mentionné à la rubrique 2.3 lorsqu'elle est renseignée et que le document qui y est mentionné n'est pas consultable sur un site Internet, ☐
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant	
Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent	

9. Engagement et signature			
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒			
(personne publique responsable)			
Fait à	Paris	le,	05-12-2024
Nom	Baccouri	Prénom	wady
Qualité	test		
Signature			